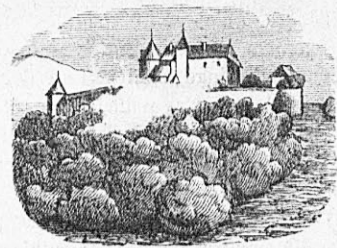


& Cie, à Bulle
Quincaillerie.
 en fer étiré pour
 eau.
 et Scies circulaires,
 s vieilles, Toiles à fro-
 mètres pour fromagers,
 ma, Poudre et Pâte à
 étaux. Jouis pour diri-
 jeune bétail. Dépôt de
 bourg, pour **retailage**
 éstantants de la maison
 Zurich, pour **Cire** et
 ar parquets. [846]



LA GRUYÈRE



JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE.

Paraissant tous les Samedis.

Prix des Annonces et Réclames.
 Annonces; Pour le Canton
 10 Cts.; pour la Suisse 15 Cts.,
 la ligne ou son espace.
 Réclames 50 Cts. la ligne.
 Lettres et argents franco.

PRIX DE L'ABONNEMENT:
 Pour la Suisse: 1 an Fr. 3.50
 " " 6 mois " 2.—
 Pour l'Etranger le port en sus.
 Prix du Numéro 15 Cts.
 On s'abonne à tous les bureaux
 de poste.

BUREAU DU JOURNAL: Grand'Rue N° 295, BULLE.

Toutes les Annonces quelconques, même celles de provenance étrangère au canton, doivent être adressées au Bureau du journal.

emande
 nnaissant le cylindre et
 meule.
 M. Cyprien Chassot,
 e, rière Romont. [854]

louer [863]
 ant servir de bureau ou
 la maison **Gretenet**.

ouer
 e meublée avec ou sans
 ser au bureau du jour-
 [860]

ANSE
 auberge
roix d'Or
 La-Roche
 ourant, jour de la
 u. [864]
 cordialement invité.
ely, aubergiste.

de Présure.
 uit Danois.)
 ui existe, surtout re-
 n riche rendement, par
 stante et par son bon
 e suffit pour coaguler
 litre de lait écrémé.
r beurre et pour
omage.
 e recommandé pour les
 ges destinés à l'expor-
 on nouvelle, composi-
 et la plus propre, em-
 omique.
 e :
Charles LAPP,
 roguiste, à Fribourg.

NTS.
 air de belles et bon-
 viter les douleurs,
 ger et d'éviter les
 ac.
 ns gratuites.
F. BUGNON, chi-
te, rue de la Pré-
Fribourg. [730]

LLERIE.
 avise le public et son
 e qu'il vient d'établir
 et **Fabrique de Li-**
 a maison, **Café de la**
 e [763]
ules DECROUX.

vis.
 avise l'honorable public
 nstruire un **congrin**
 tail.
 e [819]
re Rime, maréchal,
 à Echarlens.

BULLE, le 2 Mai 1884.

La votation populaire du 11 mai 1884.

Quatre lois fédérales, dont le texte est aujourd'hui entre les mains de tous les électeurs, sont présentées à la sanction du peuple suisse dimanche le 11 mai 1884.

Nous l'avons déjà annoncé: nous dirons **OUI** sur chacun de ces quatre projets; nous dirons **oui** avec la conviction de faire acte de bon citoyen.

Nous ne sommes pas de ceux qui, de parti pris, avec engouement, trouvent bon tout ce qui est fédéral. Non, nous affirmons par exemple que ce code civil fédéral, qui nous régit depuis le premier janvier 1883, est à peine médiocre, qu'il est trop universitaire, trop vague, commercial, industriel et pas assez démocratique et rural. On n'y a rien fait, rien tenté pour le peuple agricole qui souffre. On connaissait cependant ces plaies: les banques, le cautionnement etc., etc.; au lieu de chercher à les guérir, on les a aggravées.

Quand donc on pétitionnera, on votera contre le fléau du cautionnement; quand on voudra restreindre les opérations des banques aux actes de commerce et qu'on proclamera usuraire et punissable cet intérêt du 7, du 10 ou du 12 % que les paysans payent dans un établissement de crédit; quand en un mot, on demandera des lois pour aider le peuple, pour le protéger, alors nous en serons. Les premiers nous précherons la croisade.

Mais aujourd'hui de quoi s'agit-il?

I.

Le département fédéral de justice et police, avec son personnel, ne peut plus suffire à la besogne, il demande qu'on lui accorde encore un employé. Les chambres fédérales unanimes, sans distinction de partis, de cantons, reconnaissent le bien fondé de la chose et l'accordent.

Mais voilà que quelques matamores patriciens et bourgeois ultra protestants de Berne et de Bâle

FEUILLETON DE LA GRUYÈRE 9

DENNEY ET TAPOLET

par P. SCIOBERET.

IV.

(Suite.)

Depuis que le monde est monde, depuis qu'il y a eu des grands hommes brisés par les caprices du souverain ou les nécessités de leur position, jamais disgrâce ne fut plus amère que celle de M. Denney. Tout ce que son naufrage financier avait laissé debout était cette fois-ci renversé. Ses cheveux achevèrent de blanchir; sa taille se voûta. De ces fatales élections datèrent ses premiers rhumatismes. Dépit rentré! disait plaisamment M. le curé.

Le pauvre homme voulut rompre tout à fait avec l'ingrat public; il se cloîtra dans sa maison, n'en sortant que pour aller à la ville chercher cette lettre au cachet noir qui n'arrivait toujours pas. C'est donc un mythe que cette goutte

ne trouvent pas l'affaire de leur goût. Ils ne sont pas aux chambres et se disent qu'ils faut embêter ceux qui y sont. Ils mettent donc en branle la catapulte du referendum. Et il faudrait pour leurs beaux yeux, pour servir leurs rancunes, que nous allions défendre au Conseil fédéral de prendre un copiste de plus qui est nécessaire dans l'un de ses bureaux!

Allons donc, quelle absurdité. Si l'employé n'était pas nécessaire, il fallait le dire et le discuter lorsque la loi a été élaborée devant les chambres. Or, cela on ne l'a pas dit et on ne pouvait pas le dire, car chacun savait qu'il était au contraire absolument nécessaire.

Serait-ce raisonnable de ne pas voter cette loi?

Tout citoyen suisse raisonnable dira donc

OUI.

II.

Les commis-voyageurs français, prussiens, allemands, anglais, italiens ont, d'après les traités de commerce qui ont été conclus entre la Suisse et les pays dont ces voyageurs ressortissent, le droit de voyager en Suisse et d'y prendre des commandes avec ou sans échantillons, sans payer de droit ou de patente. Et ce droit qu'ont les commis-voyageurs étrangers, les commis-voyageurs suisses ne l'ont pas, d'un canton à l'autre.

On a voulu remédier à cette anomalie. Et les chambres fédérales, ici encore unanimes, ont fait une loi qui met les commis-voyageurs suisses sur le même pied que les commis-voyageurs étrangers.

Y a-t-il, nous le demandons, quelque chose de plus juste?

Et cependant nos huppés huguenots de Bâle et de Berne n'en veulent pas non plus. — C'est impossible, allez vous dire! — Mais non; et avec ces beaux rétrogrades protestants et mômiers, il y a encore tout le contingent des autres réactionnaires, de ceux qui voudraient briser la Suisse et la faire revenir au temps des baillages.

Pour nous, qui aimons notre patrie, l'équité, l'égalité et qui voulons qu'on ne traite pas nos compatriotes des autres cantons plus mal que des Prussiens ou des Italiens, nous voterons **OUI**.

III.

La Suisse, vous le savez, entretient à l'étranger 5

perpétuelle! s'écriait-il. Que fait donc le choléra? Est-ce qu'il n'y a plus de médecins à Paris?

— Avez-vous des nouvelles de votre frère? lui demandait-on quelquefois.

— Oui, il ne va pas bien. C'est son valet de chambre qui m'écrit. Je crains de le perdre bientôt.

— Ah! c'est le valet de chambre qui vous écrit! Il faut que ça aille bien mal. Je vous félicite.

— Ah! que dites-vous là? Songez donc que je suis son aîné!

— Hum! pensait l'interlocuteur en s'éloignant: M'est avis que Denney de Paris se porte mieux que Denney de Juliens.

Tapolet, de son côté, ne restait pas en arrière de son triomphe. Son élévation l'avant de plusieurs crans dans la métamorphose qu'il rêvait. Aussi jugea-t-il à propos de se mettre à la hauteur des circonstances.

Un changement important eut lieu dans l'économie de la maison. La porte principale donnait sur la route; mais cette porte en chêne verni, avec sonnette et bouton de cuivre, s'il vous plaît, ne s'était jusqu'alors ouverte que dans de rares et solennelles occasions. Les visiteurs entraient par une porte de service qui donnait de la cuisine dans la grange. Tapolet, devenu conseiller, ne voulut plus exposer lui et ses visites aux indiscretions d'une introduction aussi intime; il fit polir sonnette et bouton de la porte principale, et la grange ne fut plus ouverte qu'aux amis ou aux gens sans

ambassadeurs ou ministres plénipotentiaires de premier ordre et un nombre considérable de consuls et d'agents diplomatiques.

Nous avons un ambassadeur à Paris, à Berlin, à Vienne, à Rome, à Washington c'est-à-dire aux Etats-Unis.

Or, il s'est vérifié qu'en raison de l'extension considérable des rapports commerciaux entre les deux pays, ainsi que de l'émigration suisse en Amérique, le personnel actuel de notre ambassade en Amérique ne pouvait plus suffire à l'expédition des affaires. Les chambres fédérales ont donc voté, à l'unanimité à peu près encore, une allocation de 10,000 francs qui était nécessaire.

Et ces Messieurs de l'opposition systématique, de l'obstruction ne veulent pas non plus que la Suisse soit déceimment, convenablement et suffisamment représentée auprès de la grande république américaine. Ils veulent refuser l'allocation.

A vrai dire, ce ne sont pas les lois pour elles-mêmes qu'ils attaquent: ils veulent bien au contraire admettre qu'elles sont nécessaires; mais, disent-ils, nous ne voulons pas de ces lois parce qu'elles ont été fabriquées par des hommes que nous n'aimons pas.

Bel argument, vraiment! et c'est pour la satisfaction d'une sottise rancune personnelle, qu'ils ne reculent pas devant les frais énormes d'une votation fédérale, devant le dérangement de tout un peuple.

Ainsi donc, nous, citoyens indépendants, qui ne voulons marcher à la remorque de personne, pas plus des Soussens de Fribourg que de ceux de Berne ou de Bâle, qui trouvons la chose juste, nous dirons

OUI.

IV.

La plus importante des lois en jeu dimanche prochain, est incontestablement celle qui permet de faire juger par le Tribunal fédéral les causes criminelles lorsque, à la suite d'agitations politiques, la confiance en l'indépendance ou l'impartialité des tribunaux est ébranlée.

Supposons, par exemple, qu'au lieu de regarder passer, impassiblement comme elle l'a fait, le grotesque défilé du lundi de carnaval, la population de Bulle eût fait une contre-démonstration, qu'on eût

conséquence. En outre, la pièce contiguë au vestibule, où se tenait auparavant le ménage, fut convertie en un sanctuaire inaccessible aux souliers crottés. Ce fut à la fois le salon de réception et le bureau du conseiller. Il y avait un contraste piquant entre cette pièce où régnait un certain confort bourgeois, et la pièce voisine, où le ménage du paysan s'établait dans tout son réalisme.

On a vu comment Henriette avait trouvé le moyen de concilier dans son costume les nécessités villageoises avec ses prétentions citadines. Pareille chose se présentait chez Tapolet.

Un dimanche matin, on le vit apparaître vêtu d'une superbe redingote, chef-d'œuvre de la couturière de l'endroit. Bonne étoffe que cette anglaise, pure laine noire, une ligne d'épaisseur et lustrée que c'était merveille; longue et ample, avec de petits boutons en corne et des poches.... oh! mais il aurait fallu voir les poches! on y aurait logé toutes les archives de la commune. Une heureuse innovation, empruntée à l'habit-veste du pays, ornait encore cet illustre vêtement. Les manches, en raccrochant les épaules, formaient un bourrelet assez semblable à cette chose ridicule qu'on voit maintenant aux épaules des tambours de la Confédération. Les villageois approuvèrent beaucoup ce bourrelet. Ça relève l'homme! disaient-ils.

Le reste du costume était demeuré intact. Sous les pans interminables de la chose décrite ci-dessus, apparaissaient les deux tubes du pantalon en drap du pays, couleur d'ocre; puis

sifflé, etc., qu'on en fût venu aux mains, et que des lésions plus ou moins graves en fussent résultées.

Qui aurait jugé l'affaire? Le Tribunal de la Gruyère, selon la loi.

Or, n'est-il pas évident que ce tribunal n'eût été ni assez impartial, ni assez indépendant pour prononcer?

On croit déjà nos juges prévenus en faveur de leurs corrégionnaires politiques; on n'a aucune confiance en eux, même dans les questions de pur droit civil; qu'en serait-il lorsque la politique serait mêlée à la cause elle-même?

Figurez-vous encore des forcenés chauffés à blanc par les stupides conseils de M. Fritzelet Weck, cet employé public à 15,000 fr. par an, se ruant sur les citoyens indépendants qui demandent la nomination des syndics par le peuple, et que ceux-ci ripostent et se défendent, qu'une échauffourée en résulte.

Est-ce que les Tribunaux du Gouvernement offriraient les conditions d'impartialité voulue pour juger? Il n'est personne qui le croie.

Donc, nous surtout Fribourgeois, qui avons le malheur d'être affligés d'une justice politique, nous citoyens opprimés de la minorité fribourgeoise au profit de qui cette loi a été spécialement faite, nous déposerons dans l'urne, le 11 mai, un **oui** énergique.

Et que l'on ne vienne pas vous faire peur avec ce mot de centralisation.

Est-ce que les libertards eux-mêmes, lorsque les jugements cantonaux les lésent, ne recourent pas eux aussi au Tribunal fédéral?

C'est donc, que si les jugements de leur canton leur font ombre, ils n'ont pas peur de la centralisation, de recourir au fédéral pour les faire annuler. Ils ne respectent partant pas la souveraineté cantonale, car s'ils la respectaient, ils ne feraient pas ces recours, qui ont pour conséquence de la détruire.

Du reste, en matière de justice, le Tribunal fédéral prononce déjà aujourd'hui dans les plus importantes questions du droit civil sur les recours interjetés des jugements cantonaux.

CONFÉDÉRATION

Nouvelles industries. — Le concours ouvert pendant l'exposition nationale pour l'introduction de nouvelles industries en Suisse sera probablement jugé à la fin du mois de mai.

Propriété industrielle. — L'Angleterre vient de donner son adhésion à la convention conclue à Paris, le 20 mars 1883, pour la propriété industrielle. Le nombre des États adhérents se trouve ainsi porté à 12, savoir: la Belgique, le Brésil, l'Espagne, la Grande-Bretagne, l'Italie, les Pays-Bas, le Portugal, la Serbie, la Suisse, Guatemala et la France.

Militaire. — M. le lieutenant-colonel Edouard Blaser, de Berthoud, est nommé colonel et instructeur en chef du génie en remplacement de feu M. le colonel Schumacher.

— Le Département militaire a levé l'interdit qui pesait sur la place de Genève, par suite de l'épidémie de fièvre typhoïde, et rétabli les services qui doivent avoir lieu à Genève dès la fin de juin.

après le pantalon, qui s'arrêtait à la cheville, des bas pers et enfin de robustes souliers qui mesuraient juste le pied de France, ainsi que tout le monde le savait. Cela est très utile dans les forêts pour mesurer les bois de construction.

Ce fut un nouvel ébahissement quand on le vit tirer de sa poche une grande tabatière en bois, ferrée en argent. Priser c'est penser, ou du moins c'est en avoir l'air. Depuis son élévation, Tapolet prisait et il prisait avec un grand geste, de l'air de quelqu'un qui a beaucoup de considération pour son nez et qui désire que tout le monde en ait autant.

Toutes les manœuvres à l'aide desquelles le sieur Tapolet se transformait petit à petit n'échappaient point aux gens de Juliens. Ils en glosaient entr'eux avec plus d'esprit peut-être que de bienveillance, mais ils n'en subissaient pas moins son ascendant. Il devint en peu de temps l'oracle de la commune. Tapolet, d'ailleurs, malgré l'ivresse du succès, ne se démentit pas un instant de la conduite prudente et habile qui l'avait élevé. Ce qu'il gagnait en autorité, il le rendait en bienveillance; il affectait même, dans les circonstances ordinaires, une certaine rondeur de langage qui tendait à écarter l'idée de sa duplicité. Libéral, des fonds de la commune bien entendu, il s'attacha les pauvres bourgeois, qui sont toujours ceux qui orient le plus fort, et parvint à en imposer ainsi même aux gens les plus influents.

Il était sans cesse à l'affût des circonstances qui pouvaient donner de l'impulsion à ce mouvement ascensionnel. Ainsi, a route qui traversait le village était en fort mauvais état,

Berne. — Suivant l'*Intelligenzblatt*, on signale dans la ville de Berne des cas de plus en plus nombreux de fièvre typhoïde.

— Dans la nuit de dimanche à lundi une violente gelée s'est produite; la grillée est complète pour les jardins des environs de Berne.

— Le Comité qui s'est constitué dans le but de recueillir les fonds nécessaires à l'érection du monument du Grauholz vient de lancer son appel. Le monument est devisé à une vingtaine de mille francs. L'appel s'adresse spécialement aux sociétés de chant, de musique, de gymnastique, aux sociétés de tir et à la jeunesse des écoles.

Zurich. — Mardi ont commencé devant la cour d'assises de Zurich les débats d'un grand procès appelé à un certain retentissement. L'accusé est le nommé Albert Busch-Steiner, ancien substitut de l'ancien directeur du Lloyd réassurance suisse à Winterthur. Il est inculpé d'avoir soustrait frauduleusement, dans les années 1879 à 1882, la somme de 63,000 fr. au préjudice de cette institution, de connivence avec feu Edwald Lengsdorf, qui était le directeur.

La cour a rendu le jugement suivant: Busch-Steiner est condamné à trois ans de maison de force, plus à payer 25,000 fr. de dommages-intérêts et 3000 fr. d'amende, aux frais du procès et à 200 fr. pour les frais de la partie adverse.

— Le nombre des malades du typhus était de 656 le 26 avril et de 693 le 27. 220 malades sont à l'hôpital. On doit en refuser d'autres. Tout est plein.

— Deux grandes assemblées politiques ont eu lieu dimanche à Zurich.

La première était composée des délégués du parti radical et démocratique. Elle a décidé de recommander l'adoption des quatre projets fédéraux. Puis elle a élaboré sa liste de candidats pour l'élection du Conseil d'Etat qui a lieu dimanche prochain. Voici les candidats choisis: MM. Stœssel, Hauser, Henri Spiller, radicaux et membres sortants, Eschmann, membre sortant et conservateur, puis Schiappi, préfet, et Zürcher, juge d'appel, nouveaux et radicaux; ces deux derniers sont destinés à remplacer MM. J.-J. Spiller et Walder, membres actuels et conservateurs.

La seconde assemblée était celle des conservateurs-libéraux. Elle a également résolu de recommander l'acceptation des quatre projets fédéraux; puis de porter en réélection le Conseil d'Etat sortant, composé de MM. Hauser, Stœssel, J.-J. Spiller, Eschmann, Walder, Grob et Henri Spiller, soit trois conservateurs et quatre radicaux.

Glaris. — Mme Verena Jenni-Tschudi a laissé à divers établissements de bienfaisance pour 55,000 fr. de legs. C'est la commune de Schwanden, pour les écoles et les pauvres, qui a la plus belle part dans les généreuses dispositions de la testatrice.

Bâle. — Voici le résultat des élections complémentaires au Grand Conseil: Elus 11 radicaux et 4 conservateurs, 2 élections sont encore sans résultat. Le Grand Conseil compte donc 90 radicaux et 40 conservateurs.

Tessin. — D'après les comptes du gouvernement pour l'exercice de 1883, il y aurait un excédant de recettes de plus de 100,000 fr.

— M. Ginella, préfet de Mendrisio, avait intenté un procès à l'Etat pour le paiement de dommages-intérêts, auxquels il prétendait avoir droit en raison du tort que lui avait fait le procès de Stabio. Le tribunal de 1^{re} instance lui avait accordé 6000 fr. M. Ginella en voulait 20,000 et a interjeté appel. Mal lui en a pris: le tribunal d'appel a réformé le juge-

ment de 1^{re} instance et complètement débouté le sieur Ginella.

ment de 1^{re} instance et complètement débouté le sieur Ginella.

ment de 1^{re} instance et complètement débouté le sieur Ginella.

ment de 1^{re} instance et complètement débouté le sieur Ginella.

Vaud. — *Payerne.* — La 5^{me} liste des dons d'honneur pour le tir cantonal atteint, à ce jour, le beau chiffre de 13,548 fr. 25.

— Mercredi matin à une heure, un incendie d'une violence extrême s'est déclaré au bas du village de Croy et a détruit en quelques instants toute la rangée de maisons qui se succédaient là, serrées les unes contre les autres, sans murs mitoyens. Le jour précédent les pompiers du village avaient été à l'incendie de Bollens. Ils venaient d'arriver quand le feu a pris. Malgré tous leurs efforts, malgré l'énergie de M. le syndic, malgré le louable empressement des pompes des villages environnants, le feu a fait son œuvre. On n'a pu que l'empêcher de gagner le reste du village. Peu de mobilier a été sauvé; par contre aucune pièce de bétail n'est restée dans les flammes et on n'a aucun accident à déplorer.

CANTON DE FRIBOURG

Le Grand Conseil est convoqué pour le mardi 6 mai prochain. Les tractandas comprennent:

Des projets de loi sur l'instruction primaire (2^o débat); sur la fabrication des boissons spiritueuses distillées (3^o débats); sur l'assurance de la race chevaline; sur les vins fabriqués; sur la réorganisation de la chancellerie; sur les Compagnies d'assurances; sur la responsabilité des justices de paix; éventuellement la pétition des syndics.

Un incendie a détruit dans la nuit de dimanche à lundi une maison comprenant une scierie et une mécanique à battre, appartenant à Jean-Baptiste Chassot, à Treyvaux. L'auteur de cet incendie est un nommé P. C., d'Epépend, individu auquel cette commune avait refusé les papiers nécessaires à son mariage. Dans la même nuit, cet individu qui avait fait aussi d'autres tentatives d'incendie dans le village de Treyvaux, mais qui n'ont heureusement pas réussi, a jugé à propos de se pendre à un arbre près de la cure. On l'a découvert le matin.

Un bon point à Alphonse.

Le drapier voudrait, paraît-il, respecter le droit de pétition. Je vous disais bien qu'il y avait chez lui encore un peu d'étoffe démocratique. Si on était des despotes, ferait-on des ligues de consommateurs? Espérons qu'il pourra enrayer le char de la déroute, Sinon je lui dirais: Soyons amis, Cinna, c'est moi qui t'en convie; il te sera beaucoup pardonné, parce que tu as beaucoup aimé.

GRUYÈRE

Mardi prochain, 6 mai, la Société cantonale d'agriculture fera donner une conférence sur la maladie du quartier et la vaccination du jeune bétail comme préservatif. Cette conférence sera donnée par M. Strebel père, vétérinaire à Fribourg, à l'auberge de Grandvillard, à 2 heures de l'après-midi. Elle sera suivie d'expériences pratiques sur du bétail amené à cet effet. (Communiqué.)

Lundi dernier déjà, M. Strebel a donné, à La-Roche, une conférence sur le même sujet. Elle a été suivie avec le plus grand intérêt par les vétérinaires et par nombre de nos éleveurs. M. Strebel, qui est un piocheur, et partant un savant, a étudié avec tout l'intérêt qu'elle mérite, la grave question du quartier.

leurs de la méfiance traditionnelle que le paysan porte au citoyen, firent au fonctionnaire un accueil plus que froid. Raides et silencieux comme les soliveaux d'une palissade, ils demeurent groupés au fond de la salle, attendant que ces messieurs voulussent bien commencer.

Le fonctionnaire, qui devait son élévation moins à son génie qu'à son caractère soyeux, dépourvu de piquants et de saillies, et à quelques triomphes oratoires entre la poire et le fromage, pensa qu'il viendrait facilement à bout de ces âmes novices et non blasées encore sur les charmes de la rhétorique. Il prit la parole avec beaucoup d'aplomb. Après avoir exposé le but immédiat de sa mission, il parla de la sollicitude du gouvernement pour ses administrés et de l'intérêt tout particulier qu'il portait à la commune de Juliens. Puis il s'étendit longuement sur la beauté du désintéressement et exprima la ferme confiance que les citoyens de Juliens, si connus déjà par leur patriotisme (?), n'hésiteraient pas à sacrifier des prétentions plus ou moins mesquines à l'utilité générale.

Après un dîner patriotique, dans un de ces moments où le cœur est attendri par les vapeurs du vin et les douceurs de la digestion, cette allocution eût peut-être obtenu quelque succès. Mais les paysans étaient à jeun; puis, convoqués pour discuter leurs intérêts, ils s'étaient munis d'avance de tous les arguments propres à repousser une attaque en règle. Que pouvait donc cette sentimentale démonstration sur des goïsmes hérissés de chevaux de frise? (A suivre.)

Nous avons la conviction au pays des services de jeune bétail, de exposées à la terre La Roche. Les e Grandvillard. Nous suster nombreux à

Suite à l'affaire

Nous ne prendr bavardages officiels dans la Liberté et battre la rectificati

Nous nous born

1^o Infection occu

prié, au bétail de l

2^o Le bon bétail

fice du concours.

3^o Le même jour

vaît sur le marché

suite de directions

4^o Il demeure e

oyens ont été lésé

irrégularités.

5^o Soit l'année

que a exercé une

bution des primes

6^o Ces irrégula

toyens, provienne

réunies sur la tête

Nous élucideron

nant de plus près

prochain N^o.

Le chiffre de l

Gruyère en fourm

2,500, la Broye 2

et la Singine 400

La soupe

Sa Grandeur M

les charmants ven

tella pour faire ar

de la soupe des en

quarante francs p

nesses de l'œuvre

Il est ouvert à

tuations douloure

Merci à lui, po

la fortune.

L'anniv

Il y aura dema

Nicolas Chenux,

régiment de Gruy

insurgés contre le

Change

J'avise mon

de-chaussée de l

cour.

Grand D

sera

25⁰ me

plètement débouté. Le
a 5me liste des dons
al atteint, à ce jour, le
ure, un incendie d'une
é au bas du village
quelques instants toute
succédaient là, serrées
sans murs mitoyens.
s du village avaient été
naient d'arriver quand
leurs efforts, malgré
gré le louable empres-
s envirognants, le feu
u que l'empêcher de
Peu de mobilier a
pièce de bétail n'est
on n'a aucun accident

FIBOURG

voqué pour le mardi
s comprennent :
struction primaire (2°
boissons spiritueuses
assurance de la race
tés ; sur la réorganisa-
Compagnies d'assu-
des justices de paix ;
syndics.

la nuit de dimanche à
t une scierie et une
nant à Jean-Baptiste
r de cet incendie est
individu auquel cette
pièces nécessaires à son
cet individu qui avait
s d'incendie dans le
i n'ont heureusement
se pendre à un arbre
ert le matin.

Alphonse.

-il, respecter le droit
quel qu'il y avait chez
ocratique. Si on était
es de consommateurs ?
le char de la déroute,
mis, Cinna, c'est moi
coup pardonné, parce

RE

Société cantonale d'a-
férence sur la maladie
du jeune bétail comme
sera donnée par M.
ribourg, à l'auberge de
l'après-midi. Elle sera
sur du bétail amené
(Communiqué.)

rebel a donné, à La-
même sujet. Elle a été
ét par les vétérinaires
s. M. Strebél, qui est
ant, a étudié avec tout
re question du quartier.

que le paysan porte au
n accueil plus que froid.
soliveaux d'une palissade,
e la salle, attendant que
encer.

on élévation moins à son
dépourvu de piquants et
oratoires entre la poire et
facilement à bout de ces
re sur les charmes de la
beaucoup d'aplomb. Après
sa mission, il parla de
our ses administrés et de
portait à la commune de
ement sur la beauté du
ferme confiance que les
à par leur patriotisme (?),
prétentions plus ou moins

dans un de ces moments
ours du vin et les douceurs
t peut-être obtenu quelque
jeun ; puis, convoqués pour
munis d'avance de tous les
ne attaque en règle. Que
démonstration sur des 6-
e ?
(A suivre.)

Nous avons la conviction que ses recherches rendront au pays des services signalés. Une douzaine de pièces de jeune bétail, destiné à alper dans les montagnes exposées à la terrible maladie, ont été vaccinées à La Roche. Les expériences seront renouvelées à Grandvillard. Nous invitons les campagnards à assister nombreux à cette expérience.

Suite à l'affaire du concours de Bulle.

Nous ne prendrons pas la peine de répondre aux bavardages officiels et intéressés, étalés longuement dans la *Liberté* et *l'Ami du peuple*, aux fins de combattre la rectification de M. Geinoz.

Nous nous bornons à maintenir les points ci-après :
1° Infection occasionnée par un wagon mal approprié, au bétail de M. Gremaud.

2° Le bon bétail privé, contre tout droit, du bénéfice du concours.

3° Le même jour, le meun bétail de Vuadens arrivait sur le marché de Bulle, muni de certificats, ensuite de directions de la préfecture.

4° Il demeure établi qu'un grand nombre de citoyens ont été lésés dans leurs intérêts à cause de ces irrégularités.

5° Soit l'année passée, soit cette année, la politique a exercé une influence considérable dans l'attribution des primes et récompenses.

6° Ces irrégularités et dommages causés aux citoyens, proviennent du cumul de places incompatibles réunies sur la tête de M. Nicolas Duvillard.

Nous éluciderons cette dernière thèse en examinant de plus près la question du cumul, dans notre prochain N°.

La pétition.

Le chiffre de 11,000 signatures est dépassé. La Gruyère en fournit 2,800 ; la Sarine 2,500, le Lac 2,500, la Broye 2,000, la Veveysse 700, la Glâne 800 et la Singine 400 environ.

La soupe des enfants pauvres.

Sa Grandeur Mgr Mermillod ayant lu quelque part les charmants vers composés par M. le général Castella pour faire appel à la charité bulloise en faveur de la soupe des enfants pauvres, a envoyé à l'auteur quarante francs pour être remis aux dames patronesses de l'œuvre.

Il est ouvert à toutes les misères, à toutes les situations douloureuses, le cœur de notre évêque.

Merci à lui, pour ces pauvres petits deshérités de la fortune.

L'anniversaire de Chenaux.

Il y aura demain, 4 mai 1884, 103 ans que Pierre-Nicolas Chenaux, de La Tour-de-Trême, major du régiment de Gruyère, marchant à la tête des paysans insurgés contre le gouvernement oligarchique de l'é-

poque, a été assassiné par un traître près de Posieux. Un monument va prochainement être élevé à ce patriote, pour perpétuer sa mémoire.

Cet anniversaire de la mort de Chenaux nous suggère quelques rapprochements.

En 1781, le canton de Fribourg était au pouvoir de l'aristocratie. Les nobles et les patriciens seuls avaient accès aux magistratures et aux emplois de quelque importance.

Depuis 1881, le canton de Fribourg est aux griffes d'un autre oligarchie. Seuls les ténopètes, les esclaves d'un pouvoir occulte et honni ont accès aux places de l'Etat.

Les aristocrates menaient, il est vrai, rondement leurs sujets ; leurs baillis exploitaient le peuple ; mais les oligarques d'aujourd'hui le traitent encore plus brutalement, leurs proconsuls, comme des vampires, le saignent et le font payer encore plus impitoyablement.

Les aristocrates commandaient ; la bande à Sous-sens d'aujourd'hui corrompt et salit.

La justice de 1781 laissait, sans doute, à désirer ; mais celle de 1881 est rendue par des janissaires et des consciences fabriquées.

Les patriciens, dans les grandes circonstances où la patrie suisse exigeait du dévouement, ne marchandaient jamais leur concours ; les soudards d'aujourd'hui ont fait de notre canton le dernier état de la Confédération ; ils nous ont mis au 24^{me} rang.

Les patriciens laissaient aux communes le droit de choisir leurs syndics ; et les voyoucrates de 1881, ne permettent pas même aux citoyens d'exprimer leur désir de nommer leurs présidents de communes.

Mais, le sang des martyrs est fécond.

Réfléchissez à cette grande vérité, maîtres et jouisseurs d'aujourd'hui.

Histoire d'un drapeau.

(Suite.)

Le capitaine du *Suez*, M. Barrand, n'est pas le premier venu, et nous devons, en passant lui consacrer quelques lignes.

Né dans cette cité de pêcheurs, appelée les Catalans, située sur le roc, au bord de la mer, à gauche de Notre-Dame de la Garde, comme un avant-poste de Marseille, la mer avait été son élément dès qu'il avait pu tenir un aviron.

Quoique jeune, on peut déjà l'appeler un vieux loup de mer. Son aspect commande l'attention. Tout annonce chez lui l'intelligence et l'énergie. L'instinct du commandement est fortement accentué sur sa mâle figure et lui donne, par moment, une expression de dureté qui est tempérée par la douceur de son regard et le rictus bienveillant de sa bouche bien dessinée.

Dans le chapitre précédent, nous l'avons trouvé sur son banc de quart, luttant contre la tempête, tantôt dormant ses ordres avec le porte-voix, tantôt accourant à la barre et imprimant au navire le mouvement voulu pour neutraliser l'effet d'une vague plus forte que les autres, ainsi que cela arrive à peu près chaque dix minutes.

Les matelots lui obéissaient avec cette aveugle et morne passivité d'hommes qui, se sentant perdus, n'ont d'autre espoir que dans l'accomplissement de l'ordre reçu.

Quelques avaries s'étaient produites : le foc de Misaine, déployé pour donner un peu d'équilibre au navire, avait été emporté par le vent ; un bout de bastingage de babord à l'arrière, avait été enfoncé par une énorme vague ; la vieille mâture gémissait et menaçait ruine ; la petite vergue d'Ar-timont était tombée sur le pont et l'encombrait ; la chaudière de la machine respirait bruyamment comme un cheval surmené qui menace de s'abattre.

En sortant du détroit, le capitaine Barrand avait jugé d'un coup d'œil la gravité de la situation et s'il n'eût écouté que son cœur, il eût viré de bord et fût rentré dans le port de Messine pour y attendre le calme ; car il avait à bord, installée dans sa chambre, sa famille, composée de sa jeune femme et de deux charmants petits bébés, qu'il conduisait au Caire. C'était leur première traversée. Comme tous les hommes qui ont souvent vu la mort de près, le capitaine Barrand avait le cœur ouvert à tous les sentiments tendres ; il adorait sa femme et ses enfants.

Mais le *Suez* faisait office de courrier ; son itinéraire était tracé et son temps limité. Il ne devait s'en départir que pour cas de force majeure. C'est pourquoi, éperonné par le devoir et l'amour-propre, il avait essayé de passer outre.

Avec un autre navire, moins chargé et muni d'une plus forte machine, il eût certainement réussi. Lorsqu'il reconnut l'impossibilité de continuer sa route, il était trop tard pour rebrousser chemin.

La violence de la mer s'était accrue. En telle situation, la manœuvre de virer de bord, l'obligeait à décrire un long circuit que le voisinage des deux côtes lui interdisait de faire. S'il virait par tribord, il allait infailliblement s'engager sur les contreforts de l'Etna ; s'il virait à gauche, au lieu de lutter contre le courant, il en suivait l'impulsion et il lui eût fallu presque un miracle pour échapper aux brisants de la côte de Calabre.

D'ailleurs, la retraite lui était presque fermée par le remorqueur qui faisait force vapeur ; la manœuvre dont il s'agit, à défaut d'autres dangers, rendait presque probable une collision avec le navire de secours. Il ne lui restait donc qu'à combattre le courant, à se tenir vent debout afin de ne pas recevoir les fortes lames par le flanc et attendre le secours du remorqueur. Même cette suprême alternative n'était pas exempte d'appréhension.

Comme on le voit, la position du pauvre capitaine était terrible. Outre la responsabilité de tant de vies humaines, qui l'écrasait, il frissonnait de terreur à la pensée que sa femme, jeune, belle, aimante, et ses deux chérubins allaient périr misérablement, peut-être par sa faute. Des éclairs d'angoisse s'échappaient avec deux larmes de ses beaux yeux noirs. On le voyait pâlir sous le hâle que le souffle de mers lointaines avait imprimé à son visage. Cependant il retrouvait son sang-froid, son autorité de commandement et rien ne lui échappait.

C'est au milieu de cet épouvantable drame de morts hideuses et de tendres visions d'amour qui se heurtaient dans son cerveau, que le concert de cris du salon, dominant le bruit de la mer, vint frapper son oreille. (A suivre.)

A la Botte Rouge
au centre de la Grand'rue
à BULLE.
**Grand déballage
DE CHAUSSURES**

provenant des meilleures fabriques suisses, françaises, allemandes, autrichiennes, achetées dans de bonnes conditions, ce qui me permet de les vendre excessivement bon marché.

J'invite cordialement toute la ville et la campagne à profiter de l'occasion et à venir faire ses emplettes, chez
829] **Fr. TRENQUE, cordonnier.**

Changement de domicile.

J'avise mon honorable clientèle que j'ai transféré mon BUREAU au rez-de-chaussée de la maison **Gretenner**, ancienne maison *Spuhler*. Entrée par la cour. [771

Alex. ANDREY, notaire.

LE

Grand Déballage de Chaussures à Bulle

Grand'rue, Café du Commerce

ancien bureau Andrey, notaire

sera ouvert tous les jours de marché.

25⁰/₀ meilleur marché que partout ailleurs.

INSTALLATIONS EN TOUS GENRES
LOUIS FATIO
CONSTRUCTEUR - SPÉCIALISTE
14, rue Saint-Roch, 14
LAUSANNE
PARATONNERRES
SOLIDITÉ
Durée et sécurité parfaite.
SYSTEME PERFECTIONNÉ
et garanti de bonne conductibilité.
CONSTRUCTION SOIGNÉE
Matériaux de premier choix.
ÉTUDES, VÉRIFICATIONS & RÉPARATIONS D'ANCIENS PARATONNERRES
Renseignements et références nombreuses à disposition.

LE DERMATOLIP du Dr Wander (meilleure huile pour le cuir)
amollit le cuir le plus dur et le plus vieux, le rend souple, flexible et im-
perméable. Très apprécié par les chasseurs. Le meilleur enduit (moyen de
graissage) pour les harnais, les bottes, les sabots de chevaux, selles, voitures,
chez MM. L. Körber, Bulle; Widmer-Mettler, Romont;
Ch. Lapp, Fribourg. (H 1660 Y) [484

Avis aux Dames.

Ne jetez plus vos cheveux.

3 francs de façon pour faire une natte avec des cheveux tombés

Grand choix de nattes depuis 5 fr.

Achat de cheveux coupés et tombés, chez **Aimé Margot**,
coiffeur-parfumeur, maison Calibyte BARRAS, en face du Cheval-Blanc,
à Bulle. [414

Dépôt de vins blancs & rouges

ouverts et en bouteilles, à des prix avantageux, chez
Auguste Peyraud,
à Bulle. [883]

A VENDRE

La maison de l'hoirie Favier-Bosson, N° 192, rue de Bouleyres, à Bulle contenant quatre logements, buanderie, atelier et jardin.

Les mises auront lieu au Café Gruyérien, lundi 19 mai, à 2 heures après-midi. [884]

Pour renseignements s'adresser au tuteur **Joseph Peyraud-Bosson, à Bulle.**

A vendre

Le soussigné offre à vendre de gré à gré, à distraire ou à consommer sur place, en bloc ou séparément, les fleuries en foin et regain d'environ 40 poses, plus environ mille pieds foin bonne qualité, le tout sous de favorables conditions.

Ulysse Favre,
Avry-dev.-Pont. [886]

Ville de Bulle

Mise au concours de différents travaux de peinture à l'Hôtel de Ville.

Soumissions et cahier des charges ouverts jusqu'au 9 mai. [885]

Le délégué aux travaux.

Un bon domestique

cherche une place pour soigner le bétail ou demande à louer une écurie. [882]

S'adresser au bureau du journal.
Bonne musique et danse
le dimanche 4 mai
à l'auberge du PONT
à Corbières

Tous les amateurs sont cordialement invités. [866]

BENOIT ESSEYVA.

A vendre

des **jeunes chiens**, véritable race **épagneule**. [868]

S'adresser au bureau du journal.
Une jeune fille désire se placer comme **sommelière**. Entrée de suite. [869]

S'adresser au bureau du journal.

On demande

pour le 1^{er} juillet, une **jeune fille robuste** et de bonne conduite, sachant tenir un ménage, bien laver le linge et faire un jardin, pour être engagée à l'année.

S'adresser au bureau du journal qui indiquera. [870]

A louer

au centre de la Ville, pour y entrer immédiatement, un appartement au 1^{er} étage, composé de deux à trois belles chambres et une cuisine. [871]

S'adresser au bureau de la feuille qui indiquera.

A vendre deux chars à ressorts et un d'ouvrage, neufs.

Gorgon Jolliet, charron,
Bulle. [880]

OBLIGATIONS de la Ville de Bulle
4^{me} Tirage

du 16 Avril 1884

Sont sortis les N^{os} suivants : 584, 742, 25, 331, 855, 150, 116 et 985.

Bulle, le 24 avril 1884 [865]

Le Secrétaire.

AVIS.

Le soussigné achète des **tonneaux**. [764]

JULES DECROUX.

Travaux au Concours

L'administration des forêts de la ville de Bulle met au concours la confection des moules, billons, lattes, fagots et canaux d'assainissement, à faire cette année dans les forêts. A cet effet, les personnes qui veulent se charger de l'exécution de ces travaux, sont invitées à se rencontrer au châtelet de **Trochebellon**, le mardi 13 courant, à 9 heures du matin, pour examiner l'état des lieux.

Les soumissions seront reçues au **Bureau de ville**, jusqu'au vendredi 16 mai, à 5 heures du soir.

Le cahier des charges, déposé au **Bureau de ville**, Bulle, le 1^{er} mai 1884. [887]

Le délégué aux forêts,
François Alex.

Société des Carabiniers de Bulle.

Dimanche, 4 mai, deuxième exercice de tir pour les militaires sociétaires, astreints au tir réglementaire de 30 cartouches. Cible à 225, 300 et 400 mètres. [888]

ARDOISES DU VALAIS

Les soussignés avisent l'honorable public de Bulle et des environs qu'ils viennent d'établir un grand dépôt d'ardoises de toutes dimensions provenant d'une des meilleures carrières du Valais. Ces ardoises sont de première qualité, garanties contre le temps, et seront vendues à un prix modéré. Conditions de paiement avantageuses. S'adresser aux **Frères VIALE, ferblantiers-couvreurs**, à BULLE ou à La TOUR-DE-TRÈME.

Ils saisissent cette occasion pour rappeler au public que leur magasin se trouve toujours en face du **Cheval-Blanc**, à Bulle, et ils se recommandent pour tous les ouvrages concernant leur état, tels que couverture de bâtiments, ouvrages en zinc, tôle, plomb etc., qu'ils continueront à exécuter avec soin et à des prix modérés.

Ustensiles de ménage en tous genres sur commande. [875]

VIALE, frères.

Avis au public.

Le soussigné, **Théoph. Stœckli**, a l'honneur d'aviser l'honorable public qu'il a repris la suite du **Commerce de Chaussures** de M^{me} Veuve Kohler, place du Tilleul, à Bulle.

Son magasin sera constamment assorti de marchandises fraîches et de premier choix.

Confection sur mesure et réparations.
Chaussure de Paris et d'Allemagne pour dames et pour hommes; grand choix pour enfants.

Soques et fournitures diverses.
Par sa bonne confection, sa longue pratique, la modicité de ses prix et la prompte exécution des ouvrages commandés, il s'efforcera de mériter la confiance de l'honorable public. [889]

Théophile Stœckli.

Hôtel de la Cascade à Bellegarde

(GRUYÈRE)

Le soussigné a l'avantage de faire connaître à l'honorable public et à ses connaissances qu'à partir du 1^{er} mai il dessert l'**Hôtel de la Cascade**, situé au pied de la magnifique route alpestre Bulle à Boltigen. Service prompt et soigné, prix modique. On prend des pensionnaires. Altitude environ 1011 mètres au dessus du niveau de la mer. [874]

Christ Mooser,
au Café de la Poste, à Bellegarde.

Chez **François Pilloud**, près du Temple, à Fribourg.

Gillard, entrepreneur, à Bulle.

Clarín, E., entrepreneur, à Estavayer-le-Lac.

TUILES EMBOITEMENT

MÊME MODÈLE QUE CELLES D'ALTKIRCH

DE LA

Grande Briqueterie mécanique de Zurich

Industrie nationale.

Garanties contre la gelée et les intempéries les plus rigoureuses. Prix exceptionnellement réduits. [848]

Chez **Jean CHRISTINAZ**, cadet, à FRIBOURG

véritables

TUILES d'ALTKIRCH

qualité supérieure, incontestable. **Grand rabais** sur les années précédentes. **Dépôt à Bulle**: S'adresser à **Pierre Galley**. [873]

Glasson & C^{ie}, à Bulle

Fers et Quincaillerie.

Tuyaux en fer étiré pour conduites d'eau.

Scies à eau et Scies circulaires, Peaux de caillets vieilles, Toiles à fromage, Thermomètres pour fromagers, Maxima et Minima, Poudre et Pâte à polir tous les métaux. Jouis pour diriger les cornes du jeune bétail. Dépôt de **Ph. Guidi**, à Fribourg, pour **retailage de Limes**. Représentants de la maison **Finsler**, à Zurich, pour **Cire et Paille de fer** pour parquets. [846]

DISTILLERIE.

Le soussigné avise le public et son ancienne clientèle qu'il vient d'établir une **Distillerie et Fabrique de Liqueurs** dans sa maison, **Café de la Gare**, à Bulle. [763]

Se recommande
Jules DECROUX.

DENTS.

L'art d'avoir de belles et bonnes dents, d'éviter les douleurs, de bien manger et d'éviter les maux d'estomac.

Consultations gratuites.
S'adresser à **F. BUGNON**, chirurgien-dentiste, rue de la Préfecture 211, à Fribourg. [730]

Dimanche 4 mai

Bonne musique & danse

à l'auberge du Tirage
à Bulle

Tous les amateurs sont cordialement invités. [867]

Banque populaire Suisse

(Succursale de Fribourg.)

Nous escomptons des billets à 3 mois à 4 1/2 % + 1/10 % de commission par mois et ouvrons des crédits en comptes-courants garantis 4 3/4 % plus 1/8 à 1/2 % de commission par semestre, selon virement. (O Fr. 16.)

Les sociétaires jouissent d'une réduction sur les taux ci-dessus. [844]

La Direction.

M. BUGNON, Chirurgien-Dentiste à Fribourg sera à Bulle, **Hôtel du Cheval Blanc**, le jeudi 8 mai prochain, jour de la foire. [827]

Chez J. MOREL-BADOUX
à Bulle,

Farines diverses, Maïs, Son et Avoine.

Tourteaux de sésame, 1^{re} qualité. [585]

A louer
Un logement.

S'adresser à **Pierre Dupaquier**, à La-Tour. [890]

EN VENTE

à l'imprimerie de la GRUYÈRE:

Carnets de Laiterie

imprimés sur beau papier, à 20 cent. l'exemplaire. — Rabais par douzaines.

Etiquettes gommées

pour vins.

Etrennes fribourgeoises pour 1884.

Au **magasin de cuirs** de **M. Ernest Glasson**, on achète en tous temps, de la **graisse fondue de boucherie**, à de bonnes conditions. [813]

Imprimerie de la Gruyère. Gérant: Ch. Morel



PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour la Suisse: 1 an
" " " 6 mo
Pour l'Etranger le p

Prix du Numéro

On s'abonne à tous les

de poste.

Bu

Les vra

Il y a deux ans
sant du N° 13, ré
grène dont nous
fondation d'un jo

La Gruyère a p
défini et accentu

En matière ca
les gros traitemen
politiques, la tut
quions l'extention
ment de l'agricult
nomie communale
communes, etc., e

Au fédéral, not
la polémique dan
tes pouvaient ét
de froisser les cr
que les questions
sentiments religie
politique irritant
aux journaux poli
ou sous un autre,
ressé, de discuter

Mais, ajoution
les Autorités féd
qu'il s'agira de n
fédération en vue
tuel et matériel a
marchandé.

Or, aujourd'hu
canton, pour dem
nous demandions
des syndics par l

Vous le voyez
ne part pas plus
que de Fribourg.

solument, au poi
jecter. Seul, un
teurs, comme cel

la chose mauvai
chaîne et ne pe
mailles de cette

dics par le gouve
des anneaux de l
bourgeois est ret
vrait être, le gou

et il a fait le peu
le titre de czar o
parfait modèle d

Aussi, que ré
pieds, lorsque n
nous appartient

l'aurez pas, diser
pourriez peut-ét
échapper!

On est aussi
dans les sous-sol